

Irlande : Point d'actualité au 17 avril d'après SER/CAA

Résumé :

Au 16 avril, 13 271 cas ont été détectés en Irlande et 486 décès recensés.

Les agriculteurs peuvent prétendre à des indemnités de chômage.

Légère amélioration des cours de la viande ; les prix du beurre, de la poudre de lait écrémé et du cheddar en bloc continuent de baisser.

Les abattoirs et ateliers de découpe mettent en place des mesures sanitaires drastiques pour éviter la contamination de leurs employés.

- **Contexte général**

Au 16 avril, 13 271 cas ont été détectés en Irlande et 486 décès recensés.

Au 15 avril, 43 000 entreprises se sont inscrites auprès de *Revenue*, l'administration fiscale irlandaise, afin de bénéficier du dispositif d'indemnisation du travail partiel (*Covid-19 Temporary Wage Subsidy Scheme*) pour leurs employés. 26 000 ont déjà reçu des fonds au titre du dispositif, ce qui correspond à plus de 255 000 employés. Environ 84% de ces employés ont également reçu un complément de rémunération de leur employeur.

Le ministère de l'emploi et des affaires sociales a rendu publique l'information selon laquelle il avait procédé le 14 avril au versement de l'allocation dite *Covid-19 Pandemic Unemployment Payment* (régime spécial d'indemnisation chômage auquel sont également éligibles les travailleurs indépendants) à 533 000 bénéficiaires.

Pour mémoire, en Irlande, la population active moyenne était de 2,3 millions de personnes en 2019 et la population totale de 4,9 millions d'habitants.

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Le Department of Foreign Affairs déconseille tout voyage non essentiel à l'étranger au moins jusqu'à nouvel ordre.

Toute personne pénétrant sur le territoire irlandais (sauf en provenance d'Irlande du Nord) doit observer un auto-confinement de 14 jours (y compris les résidents irlandais). Ceci ne concerne pas les transporteurs routiers, pilotes et équipages maritimes. <https://www.gov.ie/en/publication/e885b2-covid-19-coronavirus-travel-advice/>

- **Circulation des marchandises (import-export)**

Il n'y a pas de restriction au transport de marchandise.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Des mesures transversales de soutien à l'économie ont été prises en trois temps les 9 et 24 mars, puis le 8 avril. Voir veilles précédentes.

Le ministre des finances, Paschal Donohoe, a annoncé le 15 avril des adaptations au dispositif de travail partiel, le *Covid-19 Temporary Wage Subsidy Scheme*. L'objectif de ces amendements est de remédier aux lacunes qui ont pu être constatées dans les premières semaines de mise en œuvre afin de préserver autant que possible le contrat de travail. Les modifications visent à combler le différentiel entre l'indemnisation du travail partiel pour les bas salaires et celle du chômage (350€ par semaine dans le dispositif dédié). Ainsi les salariés dont les revenus sont inférieurs à 24 400 € par an seront désormais indemnisés à hauteur de 85% de leur salaire (contre 70% dans le dispositif initial). Des aménagements sont également prévus pour les salaires au-delà de 76 000 € par an qui pourront, sous conditions restrictives, être éligibles au bénéfice de l'aide.

Pour voir plus de détail sur ces mesures consulter les sites gouvernementaux : <https://dbei.gov.ie/en/What-We-Do/Supports-for-SMEs/COVID-19-supports/Government-supports-to-COVID-19-impacted-businesses.html> .

Le service économique de l'ambassade de Dublin publie également une revue mensuelle économique. Voir le numéro d'avril, essentiellement consacré au COVID : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/04/15/eire-eco-avril-2020>

- **Problématiques / mesures spécifiques à certaines filières agricoles et pêche**

Le ministère de l'emploi et de la protection sociale a confirmé que **certains agriculteurs à plein temps - sous réserve de certains critères - peuvent prétendre à des indemnités de chômage COVID** (350 €/semaine), s'ils ont été gravement touchés et ont vu leurs revenus s'effondrer.

- **Marchés**

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la note d'analyse réalisée par Bord Bia : <https://www.bordbia.ie/globalassets/bordbia2020/industry/covid/market-insight-reports/market-insights-report-impact-on-trade-15th-april-2020.pdf>

Le cours de **l'agneau est en légère hausse** avec l'effet bénéfique des fêtes de Pâques. Les **exports de veaux vivants sont en forte diminution**, à la fois vers les Pays-Bas mais aussi vers l'Espagne. Les exportations de bovins d'engraissement et de bovins adultes vers l'Algérie, la Libye et la Turquie devraient en revanche augmenter dans les prochaines semaines.

La collecte de lait s'effectue sans difficulté mais les exportations de produits laitiers sont entravées par le manque de disponibilité de containers. Les **prix du beurre, de la poudre de lait écrémé et du cheddar en bloc continuent de baisser**.

Les ventes d'alcool aux consommateurs se maintiennent, notamment à l'export mais les ventes de « *travel retail* » et dans la restauration hors domicile sont à l'arrêt.

Les entreprises de plats préparés qui vendaient à la restauration hors domicile tentent de réorienter leur offre vers les commerces de détails/

Le secteur des produits de la pêche est toujours à la peine. De nombreux navires de pêche aux crustacés sont à l'arrêt. Les ventes de moules et d'huîtres ont fortement chuté. En revanche, la demande en saumon bio est forte.

Le secteur du **maraîchage** se porte bien mais fait face, comme dans le reste de l'Europe, à des **difficultés pour recruter de la main d'œuvre**. Le marché des plantes ornementales est en grande difficulté.

- **Mesures de sécurité sanitaire dans les abattoirs et ateliers de découpe**

Les industries de la viande ont réussi à prendre des mesures pour minimiser l'impact du COVID sur leur fonctionnement. Tous les contacts entre les agriculteurs et les employés des usines de transformation sont interdits. Les agriculteurs doivent rester dans leur véhicule lorsqu'ils déposent du bétail et les documents d'expédition sont collectés par le personnel de l'usine depuis le véhicule. Les mêmes règles de maintien dans le véhicule s'appliquent aux transporteurs et autres véhicules de service. À l'intérieur des usines, les différentes équipes sont strictement séparées avec des temps de pause et des temps de fonctionnement décalés pour faciliter ce processus. Certaines usines ont ralenti la chaîne d'abattage pour faciliter la mise en place des mesures de distanciation. Plusieurs usines ont installé des écrans en de plexiglass entre les unités de travail dans les salles de désossage. Certaines entreprises mettent en place des prises de température pour les employés.